

## **« L'Algérie française », un crime presque parfait. Dispositifs et récits de la relaxe**

Noureddine Amara  
Historien

*Sociétés politiques comparées*, 59, janvier-avril 2023

ISSN 2429-1714

Éditeur : Fonds d'analyse des sociétés politiques, FASOPO, Paris | <http://fasopo.org>

Citer l'article : Noureddine Amara, « "L'Algérie française", un crime presque parfait. Dispositifs et récits de la relaxe », *Sociétés politiques comparées*, 59, janvier/avril 2023, [http://www.fasopo.org/sites/default/files/charivaria1\\_n59.pdf](http://www.fasopo.org/sites/default/files/charivaria1_n59.pdf)



« L'Algérie française », un crime presque parfait.  
Dispositifs et récits de la relaxe  
**Résumé**

Ce texte est une version écrite et quelque peu complétée de la keynote lecture donnée lors de la XIII<sup>e</sup> Rencontre européenne du FASOPO qui s'est tenue à Paris les 9 et 10 février 2023. Il développe une réflexion sur la reconnaissance des crimes de la colonisation à partir de divers textes présidentiels français dont les termes ou les citations sont mentionnés en italique, et propose une lecture critique de la politique des « petits pas » prônée par l'historien Benjamin Stora dans son rapport sur *les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*, remis au président de la République française le 20 janvier 2021. À travers une analyse au ras des textes de la reconnaissance française de certains des crimes coloniaux commis en Algérie, l'article souligne comment l'impératif de réconciliation entrave toute possibilité de justice pour ces crimes.



“French Algeria”, a Near Perfect Crime:  
Devices and Narratives of Acquittal  
**Abstract**

This text is a written and a revised version of the keynote speech delivered by the author at the XIII<sup>th</sup> European Symposium - FASOPO held in Paris on February 9 and 10, 2023. Noureddine Amara analyzes the French policy of the recognition of the colonial crimes. His reflection is based on the many presidential statements made on the subject. The italicized texts are excerpts from these. In this paper, Noureddine Amara offers a critical reading of the policy of “small steps” advocated by the historian Benjamin Stora following his report on *memorial issues relating to colonization and the Algerian War*, submitted to the President of the French Republic on January 20, 2021. Through a textual analysis of French recognition of some of the colonial crimes committed in Algeria, he underlines how the imperative of reconciliation prevents any possibility of justice for these crimes.



**Mots-clés**

17 octobre 1961 ; *Algérie française* ; colonialité de l'aveu ; crimes de colonisation ; justice ; mémoire ; prescription légale ; responsabilité de l'État.



**Keywords**

17 October 1961; coloniality of confession; crimes of colonization; *French Algeria*; justice; legal limitation; memory; state accountability/liability.

« Et moi

*J'ôterai de tes yeux le goût de nuit sûre, qu'enfin  
Tu lamentes ce sang, cet espace, ce mort. »*

Édouard Glissant, *Le Sel noir*, Paris, Gallimard, 1983

« Vous qui savez lire l'entour des mots où nous errons. »

Édouard Glissant, *Pays rêvé, pays réel*, Paris, Gallimard, 1985

## DES PETITS PAS. UNE POUSSEE D'INDIGENAT

Des *petits pas* à n'en plus finir<sup>1</sup>. Ils épuisent. Ils nous veulent sages. Attendre, encore. Du temps, toujours il a fallu en donner aux États occupants. Demandez à nos mères et à nos pères, à leurs visages tirés. Interrogez ces plis que creuse l'attente réglementée, celle-là même qui ressasse notre condition historique. Leurs visages sont écriture. Toujours ils racontent. Toujours ces marques silencieuses ont parlé. Souvent elles accusent. Leurs visages sont histoire. Et à ces autres milliers de regards qui ne regardent plus, ces yeux clos à jamais mais toujours pleins de regards terreux qui vous pénètrent et vous relèvent, ils nous chargent la langue de mots rompant leur solitude.

Nos cimetières en Algérie sont pleins d'attentes inutiles, de ces épitaphes qui ne disent rien d'autre que ce temps-là, perdu avec la terre qu'on leur a dérobée un jour de 1830. La mort. Elle ne leur fit pas justice ; beaucoup y retournèrent, libre de l'habiter telle une possession vaine, avant que l'Indépendance ne soit gagnée. Nos cimetières ne sauraient donc être non-lieu ni jugement dernier. Alors j'écris de ces regards qui n'ont eu de cesse de travailler une conscience dans une familiarité de corps-à-corps. J'écris depuis ce temps perdu qui m'a fait naître vieux, depuis ces injustices qui nous ont fait corps difforme. De là où j'écris, de là où je parle, il y a des remontées d'indigénat, des vues mesquines et dignes, qui d'outre-tombe vous contemplent sans que je puisse les esquiver d'un trait de plume. Je les accepte ces regards lourds qui attendent encore un affranchissement.

D'une prétention à porter la contradiction au rapport Stora<sup>2</sup>, il m'est revenu un mot paresseux, indignité facile des temps présents : je serai au nombre de ces « radicaux » témoignant d'une promptitude à « guerroyer » par mémoires interposées. Comme le temps est aux aveux faciles et sans conséquence, j'avoue : j'en suis. Ce que je veux redire, c'est que, aujourd'hui plus qu'hier, ce dont nous avons besoin est moins de la déradicalisation que de la radicalité. Rassurez-vous, je ne suis pas un poseur de bombes. Rien d'autre qu'un démineur, démineur de vos mots piégés. Et oui, la subjectivité est bel et bien une question radicale, la

---

<sup>1</sup> Ce texte est une version écrite et quelque peu complétée de la keynote lecture donnée par Nouredine Amara lors de la XIII<sup>e</sup> Rencontre européenne du FASOPO qui s'est tenue à Paris les 9 et 10 février 2023. Cette dernière avait pour thème « Enjeux du présent au nom du passé. Qui peut parler de quoi ? ». Nouredine Amara y développe ses réflexions à partir de divers textes présidentiels dont les termes ou les citations qui émaillent sa contribution sont mentionnés en italique. Ce texte fait partie d'un ensemble d'interventions de Nouredine Amara dans le débat sur la reconnaissance des crimes de la colonisation. Voir Nouredine Amara, « "La mémoire ne vaut pas justice". Violences d'État et crimes coloniaux en Algérie », African Futures Lab, 12 octobre 2022, URL : <https://africanfutures.mit.edu/news/2022-10-12-episode-3nouredine-amara-la-memoire-ne-vaut-pas-justice-violences-detat-et-crimes-coloniaux-en-algerie/> (consulté le 31/03/2023) ; Nouredine Amara, « Une mémoire hors contrat », *Liberté*, 30 janvier 2021, URL : <https://www.liberte-algerie.com/contribution/une-memoire-hors-contrat-353284> (consulté le 31/03/2023) ; Rachida El Azzouzi, « Le rapport Stora vu par deux historiens algériens : "La vérité n'est pas là où il y a l'État" », Mediapart, 29 janvier 2021, URL : <https://www.mediapart.fr/journal/international/290121/le-rapport-stora-vu-par-deux-historiens-algeriens-la-verite-n-est-pas-la-ou-il-y-l-etat> (consulté le 31/03/2023) ; Nouredine Amara, « Du rapport Stora au glamour colonial », *Algérie Cultures*, 18 avril 2021, URL : <https://algeriecultures.com/contributions/du-rapport-stora-au-glamour-colonial/> (consulté le 31/03/2023) ; Karim Benamar, « "D'un symbole de résistance, l'émir Abdelkader est réduit à une reddition heureuse". Entretien avec Nouredine Amara », *Liberté*, 8 février 2021, <https://www.liberte-algerie.com/entretien/d-un-symbole-de-resistance-l-emin-abdelkader-est-reduit-a-une-reddition-heureuse-373047> (consulté le 31/03/2023) ; URL : <https://www.facebook.com/EPTVCANALALGERIE/videos/271564104830007/> (consulté le 31/03/2023).

<sup>2</sup> Benjamin Stora, *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*, remis le 20 janvier 2021 au Président français de la République. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie> (consulté le 10/04/2023).

première d'entre toutes. On peut en rire, mais il nous reste encore à la méditer, à la raisonner autrement que par cette pensée du gosier qui moque nos subjectivités subalternes.

Neutralité axiologique est cet autre nom donné à l'objectivité qui, de mon point de vue, respire le vieux monde espérant continuer les mauvais partages entre les élus et les affreux. Nous y revoilà donc, là où jamais nous avons cessé d'être depuis 1830. C'est cela l'objectivité, une angoisse française qui, nous réduisant à objet d'une pensée et d'une politique, s'effraie de nous voir nous constituer en sujet pensant. Si nous osons alors la question des subjectivités, c'est pour nous défaire de ces mauvais partages auxquels l'histoire nous a habitués. S'il y a bien un mot qui colle bien à l'objectivité, c'est discipline. Cela est vrai, mais bien parce qu'elle prétend perpétuer la hiérarchie entre ceux qui auraient une compétence herméneutique et ceux à qui l'on demande de rester bien sagement, sur un ton docte et bienveillant, au bord des mots, au seuil des faits, rien que les faits, m'a-t-on prescrit un jour de séminaire parisien. Des sténotypistes en somme.

Parce qu'il a souvent été la trame de nos défaites, le texte est névrose. Il est liaison morbide. Il faut alors tout soupeser dans le texte, celui qui minutieusement nous défait, nous casse, nous défigure, comme celui que l'on recompose jusqu'à le calligraphier. La surcharge de style n'est peut-être que cela pour moi, une correction à plus d'un siècle de dépossession. Parce qu'il y a toujours quelques cadavres sous la virgule. Écrire est éreintant. Ça vous fait poisseux. Ça vous donne la mine suspecte des petits morveux à toujours ruminer le passé. Historien, ça sonne bien mais cela vous fait une vie de chien. Alors la qualité d'historien n'est pour moi honorifique qu'en cette charge assumée d'une refiguration nécessaire. Et encore, je veux avouer ici qu'écrire pour moi est faire justice.

Je veux raconter ces visages rieurs et sévères de nos pères. Ces visages des mères qui souvent firent la grimace. À ceux qui veulent non plus seulement les voir mais les lire, il s'en déduit quelques vérités. Gros mot qui effraie. Je suis l'héritier présomptif de ces peines et de ces pertes, de ce trop peu de temps qu'il nous reste. Héritier, voici un autre mot à faire frémir. Les méthodistes l'entendront dans une parfaite synonymie à revanchard, m'acculant à une subjectivité criarde. On discutera alors cette dernière, car il n'y a d'oreilles dressées que pour cela, celles qui ont vite fait de nous coucher sur le divan. Ils raffolent de nos subjectivités à nous faire perdre la tête, à nous faire courber l'échine. À tous ceux-là, il faut dire et redire que la mort n'est point une parenté redoutable ; l'injustice, oui. Et les juges, moi, je les préfère en robes d'apparat.

Les reconnaissances élyséennes<sup>3</sup> sont un parler qui, dévorant nos morts, nous invite au festin de la chair tirée de terre. Une exhumation. Et comme tout est décidé par le langage, nous proposons donc un exercice de lecture suivie, d'un texte à l'autre, de leurs différences de registre mais surtout des significations historiques que ce moment français de la réconciliation tente de nous imposer. L'avantage de ce vagabondage mémoriel, c'est qu'il nous procure l'avantage d'une répétition. Nous adoptons donc dans cet exercice de lecture la leçon d'écriture de Jean de Léry : « Dans tout ce qui s'écrit, qu'est-ce qui ne se raconte pas<sup>4</sup> ? » L'exercice nous reposte dans l'interligne, position d'indigène, position d'indigné. Cette position est éreintante. Cela n'est pas notre choix. C'est l'effet purement déclaratif qui nous poste sur le tranchant des mots. Encore et toujours, la sémantique est ligne de faille, ligne de front<sup>5</sup>. Car c'est tenter par les mots et le langage un règlement du morbide colonial. Dans ces déclarations présidentielles répétées, la colonisation est rendue obscène, comme sortie du tableau. De même, le mot dont le sens importe plus est celui qui, jamais, n'est employé : justice. Ces effets d'éloquence nous obligent à nous rapporter à ce qui ne se voit pas ni ne se dit ni ne s'entend dans cette geste française de la reconnaissance. Les mots sont une guerre de harcèlement à laquelle nous sommes accoutumés depuis 1830. Ceux-là mêmes qui, travaillant longtemps nos corps exposés à la colonialité du

---

<sup>3</sup> Déclaration du Président de la République française sur la mort de Maurice Audin, 13 septembre 2018. Reconnaissance par la France du meurtre d'Ali Boumendjel, 2 mars 2021. Discours du Président de la République française à l'occasion de la réception consacrée à la mémoire des harkis, 20 septembre 2021. Cérémonie de commémoration des soixante ans du 17 octobre 1961, 16 octobre 2021.

<sup>4</sup> Michel de Certeau, « Ethno-graphie. L'oralité ou l'espace de l'autre : Léry », in Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, p. 245-283.

<sup>5</sup> Noureddine Amara, *Faire la France en Algérie. Émigration algérienne, mésusages du nom et conflits de nationalité dans le monde : de la chute d'Alger aux années 1930*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

langage, nous ont réduits à une condition épidermique. Une démangeaison. Un rapport à la chair. Un éréthisme colonial. Il faut gratter, encore et encore ou bien trancher. La France est une puissance de la répétition, autrement dit un harcèlement.

#### **Cérémonie de commémoration des 60 ans du 17 octobre 1961, publié le 16 octobre 2021<sup>6</sup>**

Le 17 octobre 1961, une manifestation était organisée à Paris par la Fédération de France du FLN pour protester contre le décret du 5 octobre, interdisant aux seuls Algériens de sortir de chez eux après 20h30. Dans la soirée, malgré l'interdiction de la manifestation, plus de 25 000 hommes, femmes et enfants, se dirigèrent vers différents points de regroupement. La répression fut brutale, violente, sanglante. Près de 12 000 Algériens furent arrêtés et transférés dans des centres de tri au Stade de Coubertin, au Palais des sports et dans d'autres lieux. Outre de nombreux blessés, plusieurs dizaines furent tués, leurs corps jetés dans la Seine. De nombreuses familles n'ont jamais retrouvé la dépouille de leurs proches, disparus cette nuit-là. Le Président de la République rend hommage à la mémoire de toutes les victimes.

Les historiens ont établi de longue date ces faits et les ont inscrits dans un engrenage de violence durant plusieurs semaines. Cette tragédie fut longtemps tue, déniée ou occultée. Les premières commémorations furent organisées par le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë ainsi que par d'autres élus de la Nation.

Aujourd'hui, soixante ans après, le Président de la République s'est rendu au pont de Bezons, près de Nanterre d'où sont partis ce jour-là de nombreux manifestants, et où des corps ont été repêchés dans la Seine. En présence de familles frappées par cette tragédie, de celles et ceux qui se sont battus pour la reconnaissance de la vérité, de représentants et descendants de toutes les parties prenantes, il a observé une minute de silence en mémoire des victimes de la répression sanglante du 17 octobre 1961.

Il a reconnu les faits : les crimes commis cette nuit-là sous l'autorité de Maurice Papon sont inexcusables pour la République.

La France regarde toute son Histoire avec lucidité et reconnaît les responsabilités clairement établies. Elle le doit d'abord et avant tout à elle-même, à toutes celles et ceux que la guerre d'Algérie et son cortège de crimes commis de tous côtés ont meurtris dans leur chair et dans leur âme. Elle le doit en particulier à sa jeunesse, pour qu'elle ne soit pas enfermée dans les conflits de mémoires et construise, dans le respect et la reconnaissance de chacun, son avenir.

## **LA SEINE/SCENE ET SES PARTAGES**

La France, « là où elle parle, elle réside<sup>7</sup> ». Ce mot emprunté à Pierre Legendre est une invite à reconsidérer la reconnaissance comme sémiotique, et son travail d'écriture réfléchi comme une composition de sens. Que l'on ne s'y trompe pas, la réconciliation qui nous est proposée se déploie comme rétrospective de l'histoire, un après-coup fort discutable qui remet l'histoire de la colonisation à la dispute. Seulement, ce conflit des interprétations historiques est désormais réglé par une morale du moindre coût : « la réconciliation ». La reconnaissance ainsi déclinée peut alors s'entendre comme une tentative de clôture exégétique du passé colonial français. Clôture qui pourrait constituer un frein sérieux à l'émergence d'autres revendications en justice et en réparation.

À comparer les déclarations de reconnaissance, il apparaît une ligne de partage bien nette qui, par le verbe et par les mots, désunit ceux que la mort avait semblé confondre. La longueur du texte n'est pas une insignifiance. Elle indique la position différenciée de chacun des assassinés sur l'échelle de la dignité. Ainsi, nous remarquons qu'entre Maurice Audin, Ali Boumendjel, les harkis et les Algériens sortis manifestés à l'appel du FLN, le corps de texte ne leur fait pas une mesure égale. Pour Maurice Audin, la dépense graphique – en signes imprimés – est plus grande qu'elle ne l'est pour Ali Boumendjel. Pour Ali comme pour les Algériens manifestant pacifiquement à Paris un 17 octobre 1961, le texte raccourci de la reconnaissance dit de l'identification des parties – entre l'État français et ses victimes – qu'elle opère moins qu'elle ne le fait en faveur de Maurice Audin et des harkis. Ce déficit d'identification rejoue les partages de la guerre

<sup>6</sup> URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/10/16/ceremonie-de-commemoration-des-60-ans-du-17-octobre-1961> (consulté le 11/04/2023).

<sup>7</sup> Pierre Legendre, *La fabrique de l'homme occidental*, Paris, Mille et une nuits, 2000, p. 16.

d'Indépendance et, partant, réaffirme qu'il y a toujours de meilleures victimes et donc des crimes un peu excusables.

S'essayant, soixante années plus tard, à un règlement de sortie de guerre, cette politique française de la reconnaissance ne fait qu'en réitérer les mauvais partages d'alors. Algériens, Français et harkis sont convoqués sous une loi implicite des mérites. Cette dernière ordonne *qui* a part à la reconnaissance, et surtout jusqu'à quel point celle-ci peut s'engager à son encontre. Elle redistribue les honneurs selon le degré supposé d'un attachement à la France : aux harkis, le président français ira jusqu'au pardon parce que, eux, les harkis ont été, ont toujours été et sont des Français, par le sang versé, les combats choisis et leur naissance, à chaque fois<sup>8</sup> ; aux enfants troubles – ou doubles c'est selon – du FLN, on s'arrêtera un peu avant.

Sous cette logique, la reconnaissance, tout en questionnant la fiction légale d'une nationalité française des Algériens colonisés<sup>9</sup>, est une poursuite du trouble colonial de l'appartenance. À ériger le harki en valeur exemplaire, nous sommes amenés à nous demander quelle était donc la nationalité du *fellagha* à qui l'on refuse aujourd'hui toute excuse, tout pardon. Ce pardon à discrétion de l'État français refait la part des choses, la part de soi. Parce qu'elle est différentielle, ou distributive, la *reconnaissance* continue au-delà de la guerre le jeu du *qui est qui*. On conserve la même partition mais on change de gamme. On nous avait promis la *réconciliation*, mais ça a tout l'air de la guerre continuée un ton en deçà. Tout est à la confusion, jusqu'à ce pêle-mêle des chairs.

### **Boumendjel-Audin ou le meurtre en famille**

Aurions-nous fait une guerre de Libération pour rien ? La question surgit à la lecture du communiqué portant *reconnaissance par la France de l'assassinat d'Ali Boumendjel*<sup>10</sup>. La trame narrative de cette proclamation le ramène *post mortem* sous un privilège régalien duquel, vivant, il voulut s'extraire à jamais. Ali Boumendjel, doit-on le rappeler, est mort pour l'Indépendance de l'Algérie. Or, faisant l'aveu de son assassinat, en resserrant les seules possibilités de justice à cette reconnaissance par le verbe, l'État français le rattache arbitrairement au pouvoir souverain contre lequel était engagée une lutte à mort. En ce sens, la reconnaissance française le refait, à son corps défendant, sujet de la France *post mortem*. Pour le comprendre, il faut considérer que, dans ce genre d'écriture élyséenne, aucune information n'est tout à fait anecdotique. En vérité, le détail donne au texte sa véritable « architecture de sens<sup>11</sup> ». Il révèle les impensés du discours et cette volonté d'épuiser toutes les significations morales et historiques de ce meurtre. Notre parti pris de lecture est donc de tout considérer comme signifiant :

- le communiqué de l'Élysée entame la reconnaissance de son meurtre par une indication d'état-civil : Ali Boumendjel est né le 23 mai 1919 à Relizane. Pour impossible qu'il soit de tuer un mort une seconde fois, on peut toujours en épuiser ses significations morales et historiques. C'est à cela que s'essaie un pouvoir français en remémorant le meurtre d'Ali Boumendjel sous indication d'état-civil. Tout en empruntant au registre nécrologique, ce que raconte le communiqué français est ce principe d'engendrement par lequel Ali né Boumendjel devint l'avocat Ali Boumendjel : la *culture* française.
- Or si la *culture* vient à Ali Boumendjel par transmission familiale, la *source*, c'est d'abord les Lumières, y compris aux heures les plus sombres de la colonisation<sup>12</sup>. Là est son principe d'engendrement. Celle par qui Boumendjel vient véritablement au monde civilisé, celle qui l'élève moralement lui permettant de quitter le monde des hommes de peu ou de rien, celle qui

<sup>8</sup> Discours du Président de la République française à l'occasion de la réception consacrée à la mémoire des harkis, 20 septembre 2021.

<sup>9</sup> Nouredine Amara, *Faire la France en Algérie...*, *op. cit.*

<sup>10</sup> Reconnaissance par la France du meurtre d'Ali Boumendjel, 2 mars 2021.

<sup>11</sup> Paul Ricoeur, *Le conflit des interprétations. Essai d'herméneutique*, Paris, Seuil, 2013, p. 34.

<sup>12</sup> Cela fait écho aux propos tenus à Alger par Emmanuel Macron lors de sa visite en 2017. Dissertant sur la « réalité de la colonisation », la qualifiant de « crime et de véritable barbarie », il termine son propos par cette formule malheureuse : « La France a installé les droits de l'Homme en Algérie, simplement elle a oublié de les lire. »

le dote d'une civilité, c'est la France. Cet héritage qui le saisit *post mortem* le met en dette perpétuelle.

- Autrement dit, Ali Boumendjel ne participerait de ce monde que du seul fait de l'État français : parce que celui qui l'assassine est celui-là même qui en fait un bien né.
- Les qualités biographiques qui célèbrent son martyr ont tous les marqueurs narratifs de la colonisation comme récit ambigu. *Père instituteur, goût des savoirs, brillant écolier, fort d'une culture ouverte, généreuse, humaniste* : c'est un peu du bilan comptable de la colonisation que l'on nous rejoue ici. C'est dire tout ce que la trajectoire heureuse de l'homme doit au génie français, à son œuvre scolaire émancipatrice. De cette manière, si cette reconnaissance participe effectivement d'une écriture comptable, elle fait un compte très pondéré à la colonisation. Actif et passif se compenseraient intégralement. C'est ainsi laisser accroire que d'abord intention généreuse, la colonisation fut positive en son principe avant d'être corrompue par quelques dévoyés.

Ainsi, s'il est dit d'Ali Boumendjel qu'il s'engagea en politique *pour l'indépendance de l'Algérie*, c'est *contre l'injustice du système colonial*. Entre ce *pour* et ce *contre*, il subsiste une marge d'interprétation où la colonisation peut encore se raconter en principe génial. La France coloniale lui donne autant des motifs d'insurrection que les ressources pour la soutenir. Et il n'est pas dit que, par le choix d'un soutien à la lutte armée, Ali ne se soit pas lui-même mis à la faute, participant dès lors à cette perversion d'une générosité française qui lui aurait été offerte en première intention. Dans cette composition d'ensemble, le personnage comme le cadre général de la colonisation sont saisis dans un clair-obscur confondant. Au final, nous ne savons plus qui de la France ou d'Ali est en dette vis-à-vis de l'autre car, dans cette notice nécrologique, la France s'y raconte d'abord en bienfaitrice avant de se reconnaître en assassine.

Puissance de vie donc, et puissance de mort. L'une dans l'autre, l'une par l'autre. En somme, le meurtre d'Ali Boumendjel est signifié comme une affaire de famille. Elle n'appelle à d'autres justices que cette prétendue juridiction domestique rendue séance plénière à l'Élysée en présence de *quatre de ses petits-enfants*. Peine capitale, justice minimale. Ali, quoiqu'assassiné dans un combat pour l'Indépendance, demeure encore et toujours sous la puissance de l'État qui prétend l'avoir fait naître au monde. Sorte de réinterprétation malheureuse de la *patria potestas / potestas vitae necisque* de la Rome antique<sup>13</sup>.

Ce narratif de la reconnaissance a tout du paradoxe du « pardon narcissique<sup>14</sup> » qui répare l'estime du criminel autant, si ce n'est davantage, que celle de la victime. Et, plus que de reprendre ce qu'elle a donné, en assassinant Ali Boumendjel, c'est une part d'elle-même que la France assassine, l'une de ses meilleures réalisations. Pour ainsi dire, dans l'exécution même de cet homicide, l'État criminel consomme sa peine et sa sanction. Il a comme déjà payé de ce crime. La dette est donc nulle, la justice est superfétatoire. Ce raisonnement, à quelques variations près, sert de canevas aux reconnaissances des autres crimes. Il opère une restriction de responsabilité/culpabilité, ainsi que le montre cette habileté à concentrer l'aveu et la faute sur la seule personne de Paul Aussaresses.

En instituant donc ce rapport forcé et subtil de coobligé entre l'assassin et sa victime, la France se recherche quelques excuses entre cuir et chair. Autrement dit, elle énerve. Qu'est-ce que cette excellence scolaire dit de la reconnaissance engagée par l'État et de ses présupposés historiques ? Elle remet à la question ce qui faisait *système* dans la colonie. Et, dans cette passe narrative, Ali Boumendjel succombe. Car ce qui, à demi-mot, se rediscute sous sa figure de bon élève n'est autre que la légitimité – ou l'inévitabilité, mot affreux aux historiens qu'il nous faut pourtant questionner – de la lutte armée engagée par les Algériens. En d'autres

---

<sup>13</sup> Yan Thomas, « Vitae necisque potestas. Le père, la cité, la mort », in *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peines de mort dans le monde antique. Table ronde de Rome (9-11 novembre 1982)*, Rome, École française de Rome, 1984, pp. 499-548.

<sup>14</sup> Paul Ricoeur, « Le pardon difficile », in Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, pp. 593-656 ; Paul Ricoeur, *Le juste*, Paris, Seuil, 2022 ; Jacques Derrida, *Le parjure et le pardon. Volume I. Séminaire (1997-1998)*, Paris, Seuil, 2019.

termes, Ali Boumendjel témoigne contre lui-même. N’y avait-il pas du bon dans ce *système colonial* qui lui permit de fréquenter *la faculté de droit* jusqu’à la consécration d’Helsinki, en 1955 ? Qu’est-ce dire du *brillant écolier* qu’il *se fraya sans mal une place sur les bancs de la faculté de droit d’Alger* quand la statistique, impérieuse, dément ce *sans mal* et avoue une vérité tout autre de ce système et de ses réussites ? Elle rappelle cette loi impérieuse fixant aux colonies les limites de l’excellence indigène<sup>15</sup> : bien se tenir au bord des mots, sans atteindre à la souveraineté française. Jusqu’en 1955, Ali Boumendjel était dans son rôle, en homme de *paix*.

Il s’explique ainsi que *ce geste de reconnaissance*, voulu par le président français et préconisé par Benjamin Stora, se porte vers Ali Boumendjel. *Préconisations*, dans son sens vieilli, signifie vanter excessivement une personne ou une chose. Ali Boumendjel aurait toutes les qualités requises à une politique de la mémoire qui ne veut s’aliéner aucune des mémoires adverses en France. C’est pourquoi il est préféré à Larbi Ben M’Hidi. Il serait d’un caractère complaisant à quelques nostalgies françaises et à une certaine historiographie qui leur fait pendant en France. Ali serait incarnation parfaite de *l’acte manqué*. Il aurait été la promesse d’une réforme du *système*, encore possible au creux de la guerre de Libération. Il aurait été cet *homme-frontière, monde du contact*<sup>16</sup> par lequel s’espérait une éternité française en Algérie. C’est comme ne jamais renoncer à l’idée que le passé aurait pu être différent.

L’indépendance algérienne a tout le caractère d’un malheureux malentendu. Cette préférence pour Boumendjel, comme engoncé et gauchi dans les habits du radical endimanché et petit bourgeois, persiste à disqualifier la figure rieuse du *fellagha* pris les armes à la main. Le *fellagha* est une figure trop tranchée et cassante, sans concession. Il paye encore son intransigeance qui l’exclut à ce jour de cette geste française de la reconnaissance. Condamné à une sorte d’indignité mémorielle, inéligible parce qu’il fait encore une mauvaise conscience à une France qui ne lui pardonne toujours pas la perte de l’Algérie.

Il faut assurément dire tout ce que cette opposition de caractère a de caricaturale. Ali Boumendjel n’est pas l’anti-Ben M’Hidi. Ce serait oublier que si la résolution à la lutte armée est imputable au FLN, la responsabilité de la guerre est bien française. 1954 n’est pas un accident de l’histoire. La déflagration, elle a sa longue durée : 132 années d’une compromission réglée qui fit de l’Algérien un damné de la terre<sup>17</sup>. C’est sur cette petite vérité qu’il faudrait pouvoir s’attarder sans qu’il soit utile de remettre au jugement moral la question de la violence en histoire et celle de la radicalité contrainte comme voie nécessaire d’émancipation.

Audin partage la même condition universitaire et militante que Boumendjel. L’un comme l’autre ont été arrêtés par des militaires investis de pouvoirs spéciaux. La loi française en a décidé ainsi. L’un comme l’autre ont été travaillés au corps par une France qui, poursuivant en Algérie un rêve d’éternité, ne s’embarrassait pas de la torture. Pour eux comme pour des milliers d’autres<sup>18</sup>, *tout le monde sait alors à Alger*<sup>19</sup>. Il n’y a donc pas de vérité à découvrir à ce sujet. Et l’on se tromperait à croire qu’elle serait maintenant une vérité augmentée qui vaudrait pour toute justice parce qu’aujourd’hui articulée de la bouche de l’État.

Après l’arrestation de Maurice Audin suivirent les mêmes lamentations de la veuve éplorée et des orphelins. Pleurs, colère et chagrin qui finissent tous en non-lieu dont on doit se demander à qui il profite le plus. Pour l’un comme pour l’autre, la mort a cherché à maquiller son infamie car, hier comme aujourd’hui, la question redoutable que l’on néglige reste celle des responsabilités engagées dans ces crimes. Contrairement à la déclaration présidentielle sur la mort d’Ali Boumendjel, le meurtre de Maurice Audin est réinscrit dans un *système* qui permettrait de le restituer dans une compréhension plus large. Comme si le *système* opérât

---

<sup>15</sup> Fanny Colonna, *Instituteurs algériens : 1883-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975.

<sup>16</sup> Emmanuel Blanchard et Sylvie Thénault, « Quel “monde du contact” ? Pour une histoire sociale de l’Algérie pendant la période coloniale », *Le mouvement social*, n° 236, 2011, p. 3-7.

<sup>17</sup> Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, François Maspero, 1968.

<sup>18</sup> Malika Rahal et Fabrice Riceputti, « Enlevés, détenus, clandestinement, torturés et parfois assassinés par l’armée française. Alger 1957. Des Maurice Audin par milliers », URL : <https://1000autres.org/Des-Maurice-Audin-par-milliers> (consulté le 31/03/2023).

<sup>19</sup> Déclaration du Président de la République française sur la mort de Maurice Audin, 13 septembre 2018.



distinctement selon les personnes. En vrai, ce jeu différé de la reconnaissance individualisée repose la question du *qui*. Et comme nous le verrons, Ali et Maurice répondent différemment à cette interrogation.

Les occurrences du « système » sont plus nombreuses dans le texte pour Audin qu'elles ne le sont dans celui pour Boumendjel. Elles tentent dans le premier une explication historique réinscrivant le meurtre dans une description plus large des logiques de la guerre coloniale. Cette donnée historique fait défaut au texte de la reconnaissance de l'assassinat de Boumendjel. Pour ce dernier, les marqueurs de la subjectivité sont davantage structurants. Le *système* est évoqué une seule fois pour souligner son entrée en politique contre son *injustice*. Et comme signalé plus haut, Ali est vite figuré en non-combattant, identité remarquable qui l'honore car la France ne pardonne jamais les guerres qu'on lui fait. Relation biographique pour l'un, relation plus historique pour l'autre, donc. La vérité du meurtre est comme dépolitisée puisqu'elle n'est rendue que sur un mode émotif dont le texte transpire – *combat pour la vérité, la vérité des faits, amnésie et ressentiment, courage et lucidité*. Seule cette articulation sensible conviendrait pour délester les héritiers du poids lourd du passé et de ses meurtres. Dès lors, la morale et les bons sentiments – *avancer vers l'apaisement et la réconciliation, frayer le chemin de l'avenir* – suffisent même *s'il restera de l'irréparable en chacun*, nous concède-t-on.

Nous pourrions arrêter là ce portrait croisé qui semble établir Maurice et Ali dans une parfaite identité. Mais à comparer les déclarations de reconnaissance, il apparaît une ligne de partage bien nette. De Maurice Audin, on ne dira point de qui il est né. Du moins, la France n'est pas convoquée comme principe d'engendrement d'une trajectoire personnelle et familiale dont elle se devrait de souligner le caractère exceptionnel comme une part de sa propre réussite, sorte de circonstance atténuante. Ce préalable de la filiation est dispensable à Maurice. Ali Boumendjel et Maurice Audin forment deux trajectoires asymptotiques même si la mort, tragique parce que criminelle, les rapproche.

### **Nuits d'octobre 1961, scènes parisiennes... la horde sans loi**

25 000, ou un peu *plus*. Du pêle-mêle de corps. Corps déambulés, corps jetés, corps repêchés. Corps meurtris et corps fantoches. La Seine fut macabre cette *nuît-là*, et les jours d'après. Une tragédie, ça cogne de proche en proche. Si elle vous rend souvent pantois, elle inscrit au plus profond de vous une « parole muette<sup>20</sup> » qui ressasse cette sourde douleur du malheur consommé. Beaucoup vivaient ce matin-là. Et puis, le soir venu, ils n'appartinrent plus à la vie. Crime de sang, crime d'État. Pogrom d'avant l'aube. On ne survit jamais complètement à un massacre de ce genre. La mort *Léviathan* est une marque indélébile à nos corps : elle signale les parts maudites de nos vies que l'on peut impunément retrancher au monde. De la fureur presque sans bruit qui, mieux que la loi française, avoue *l'Arabe* comme « corps d'exception<sup>21</sup> ». Car que valent ces Algériens sortis braver la nuit, braver l'État ? Qu'ils soient *hommes, femmes ou enfants*, ils ont tous *ce petit quelque chose* de transgressif, ce « je-ne-sais-quoi<sup>22</sup> » de désordre, d'impardonnable donc.

Visages troubles et embrouillés, mi-rebelles, mi-puérils, marmaille à qui il est encore possible de dire aujourd'hui ne sortez pas la nuit tombée, on vous aura prévenu. Le conseil vaut menace à l'encontre de ces figures crépues sur lesquelles des sourires ne se dessineraient qu'en malice et ne se liraient qu'à la façon désinvolte d'une bravade. Figure imparfaite d'une liberté clamée à tue-tête, d'une liberté inaudible qui, au sortir de la *nuît coloniale*, aurait pris l'accent trop capricieux des mauvais garnements, du fils ingrat. Leur nuit fut mauvaise, leur liberté funeste. La menace a eu ses exécutants. Le couvre-feu instauré le 5 octobre 1961 à l'encontre des Algériens était l'annonce d'un malheur inévitable puisque désiré. La loi offrait ainsi aux criminels une semaine de préméditation. Désir vengeur d'en découdre. Une haine qui, sûre d'elle-même et de son bon droit, ne recherchait même pas l'abri des regards. En pleines rues parisiennes.

<sup>20</sup> Expression empruntée à Jacques Rancière, *La parole muette. Essai sur la contradiction de la littérature*, Paris, Fayard, 2011.

<sup>21</sup> Sidi Mohammed Barkat, *Le corps d'exception. Les artifices du pouvoir colonial et la destruction de la vie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2005.

<sup>22</sup> Vladimir Jankélévitch, *Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien*, Paris, PUF, 1957.

Ce jour-là, la mort comptait ses partisans en rangs serrés au cœur de l'État et de ses appareils. Les complicités, elles, elles ne se comptent même pas. Tuer aujourd'hui donc, demain est un autre jour. Le souvenir des morts est chose aisée pour une France habituée aux chrysanthèmes de tous les saints. La France ne craint ni les fantômes ni les revenants ni leurs héritiers. Parce que la chair est vile.

Mais il y a toujours un lendemain de massacres. Le jour n'en finit donc jamais de se lever, y compris sur nos misérables fins des mondes. Au petit matin, ne restaient plus que les *disparus* et leurs *proches* désolés venus compter leurs morts. Ce lendemain orgiaque, vous auriez beau chercher cette *toute part*, aujourd'hui convoquée à souhait, elle n'est pas venue faire cortège à ceux qui payèrent de leur vie leur tue-tête de la veille. Il n'y a que dans les fictions policières que le criminel revient sur la scène du crime. Et puis, ce jour-ci, il y avait aussi la France. Encore et toujours elle. La France qui parle quand elle veut, et se tait si elle le peut. Aux pas lourds de ses matraques succédait cette voix basse qui, mi-inquiète mi-enjouée de la mort donnée, aujourd'hui encore nous jette à la face un bien fait pour vous ! La guerre finie, il y eut cette succession impérieuse de lois françaises qui décidèrent que le mieux que l'on puisse faire de nos morts serait de les laisser là, abandonnés à la nuit tombée. Jamais forclusion n'aura été si empressée. C'est sans doute une célérité que réclame une sortie de sale guerre. Et puis il y a un peu de cette éthique facile qui établit notre liberté gagnée sur une France défaite comme juste et unique compensation. Notre Indépendance vaudrait solde de tout compte. Un drapeau pour seule justice. Et dans une grandeur d'âme, il faudrait se résigner à ce mot d'ordre : amnistie. Toute exorbitante qu'elle soit, l'amnistie n'est même pas un remords, à peine mauvaise conscience. Une morale de mauvais perdant qui, aux criminels, arrange un pardon sans le consentement des victimes. Un simulacre de justice dans lequel, soixante années déjà, s'empêtrent ces corps jetés à la Seine. Et ces « milliers d'autres<sup>23</sup> ».

Parce que la loi française ne semble avoir contracté de dette qu'à l'égard de ceux ayant porté la mort en son nom, l'amnistie n'est que crime organisé, crime légalisé. Quant aux Algériens et à leur descendance, ils demeurent toujours hors la loi, hors de ses protections et de ses consolations. Et rien ne change à cela, ni même la reconnaissance élyséenne qui nous fait tenir la même position, hors la loi, hors du droit. Qui sommes-nous, nous qui sommes nés de ce sang sans reddition, sans dette possible ? Des faméliques voraces. Pleurnicheurs plutôt que justiciables. À vrai dire, sous toutes ces qualités dégradées, nous ne sommes encore que des coupeurs de route. *Fellagha* est ce nom qui, se faisant rare, ne capitule jamais, sorte d'impensé français qui nous fait encore la peau. Nos morts ont vilaines gueules.

Le 16 octobre 2021, au *pont de Bezons, près de Nanterre*, la scène est comme saturée. L'image est voulue sereine, la mémoire sobre. Le protocole est réduit à son expression minimale mais, à chacun, il ordonne une place dans ce qui relève d'un tableau mimé, maniéré presque : le souvenir des *corps repêchés dans la Seine*, les familles abîmées par la tragédie, les pèlerins de la vérité – prophètes que nul n'écoutait alors –, ainsi que les *représentants et descendants de toutes les parties prenantes*, parfaites intruses me semble-t-il. Il y avait *la France qui*, paraît-il, *regarde toute son histoire*, et son président qui se fait maître de cérémonie, sorte de *Il* articulé, dégage assuré de maître du temps, décidant impromptu d'avancer le jour du triste anniversaire. Parler un jour avant que le massacre n'ait eu lieu, c'est comme parler pour ne rien dire. Peu importe, le temps est à la mort, cet autre privilège régalien. Il s'est tu et *il a reconnu*. Silence réglementaire, reconnaissance chronométrée. Et puis, de toutes les manières, il y a des choses qu'il est préférable de ne pas dire à voix trop haute. Des vérités qu'il est plus aisé de travailler dans le texte, par l'écriture. Alors, on se tut encore ce jour-là, laissant à la clique renfrognée la contrariété des commentaires. Décidément, il n'est que sous la loi du silence que nos morts ont le droit de paraître. Et puis, une minute, vous savez, c'est plus qu'il n'en faut pour « bondir hors du rang des meurtriers<sup>24</sup> », comme d'aucuns se plaisent à paraphraser Kafka.

---

<sup>23</sup> Malika Rahal et Fabrice Riceputti, « Enlevés, détenus, clandestinement, torturés... », *op. cit.*

<sup>24</sup> Selon une citation attribuée à Franz Kafka (*Journal*, 27 janvier 1922) mais qui pourrait être une traduction erronée. Voir URL : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-piece-jointe/sauter-hors-du-rang-des-assassins-un-aphorisme-mal-traduit-de-kafka-2900349> (consulté le 11/04/2023).

Il y a dans cette composition des rôles du silence en excès, et une grande absence qui manque aux disparus pour leur offrir une digne sépulture : la responsabilité de l'État. N'allez pas la chercher du côté du communiqué de l'Élysée, le texte se remarque par le goût trop amer de la périphrase, en veux-tu en voilà, langue pâteuse qui ne donne voix à la justice. Celle-là, tout dans le texte semble soupesé pour la déjouer. À qui s'essaye à une vision à la loupe, la justice est empêchée par son vocabulaire même qui manque crûment au texte de la reconnaissance. L'épreuve de la qualification pénale des faits est déjouée. On pense deviner l'hypercorrection du scripteur épié, craignant une justice en embuscade derrière chaque ponctuation, en arrière de chacun des mots racontant nos morts, sous chaque virgule qui à ce corps de texte donne une respiration étouffée, l'allure d'un *je-ne-sais-quoi* qui, en plus d'arriver sur le tard, nous est servi comme essoufflé. Si l'on repêche aujourd'hui nos morts, c'est pour vite les confiner dans un registre du pardon absolu et de la pitié convenue, sépulture étriquée qui, sans doute, encore, fait sourire le diable.

*Il rend hommage*, nous dit-on. Mais pour saisir ce qu'il garde dans ce qu'il prétend nous restituer, il faut se poster aux interlignes. Rien n'est dit mais ne faites pas les sourds. Il nous faut entendre avec les yeux, retourner au texte, et s'aguerrir à l'« interprétation comme exercice du soupçon<sup>25</sup> » car, à bien y regarder, ce silence couplé au texte du communiqué est une subtile opération historiographique qui interroge.

Tout redevient très grave. Au silence cérémonieux, correspondent des euphémismes d'épouvante, tours de phrases qui espèrent vite enterrer la question de la faute, de la responsabilité et de ses suites judiciaires.

Ainsi, aucune occurrence de *racisme* et des *discriminations légales* n'apparaît dans ce texte, si ce n'est sous son intitulé implicite de *l'interdit*. Ce faisant, l'accent porte davantage sur la violation de la loi que sur la nature de l'interdit. L'effet discriminatoire de la loi interdisant la manifestation n'est qu'à peine suggérée. Une mauvaise langue qui reverse les Algériens du mauvais côté. Car l'infraction commise les situe en amont de la succession des événements qui conduisent au sang : c'est leur donner une part outre mesure dans la chaîne des causalités ayant mené au crime. C'est feindre d'oublier les raisons honorables qui poussèrent ces Algériens à faire foule le temps d'une nuit. S'ils se sont trouvés dans la situation de ceux que la loi ne protège plus, ce n'est pas, comme le laisse entendre ce texte, en raison d'une attitude de brigand, de petite frappe défiant la loi. Il faudrait corriger l'effet minimaliste prêté à l'objet de la manifestation. Un 17 octobre 1961, *des hommes, femmes et enfants* n'ont pas été lâchés dans les rues parisiennes à la brigande. Ni voyou, ni crapule, ils battaient le pavé au nom d'une liberté que leur refuse la France en armes. Et ce n'est rien que cette liberté refusée qui leur fit une condition de belligérance, une qualité bienvenue de rebelle.

*Ce malgré de l'interdiction* dit de notre Indépendance qu'elle est encore ressentie par la France telle une contrariété. Nous sommes toujours un peu à la faute de nous être séparés de la France, ce qui nous rend un peu inexcusable. Jamais le texte ne fait d'ailleurs mention de cette lutte pour l'Indépendance algérienne. Comme s'il fallait taire la cause honorable pour ne pas redoubler une infamie française. Comme s'il ne pouvait s'envisager de cause honorable contre la France, l'obligeant à la guerre, la poussant au crime.

*Crimes* ? Le mot est trop hardi. Il n'est osé qu'en fin de texte, dans cette opération comptable qui, cherchant à dénombrer les morts de *tous côtés*, établirait la responsabilité comme somme nulle, autrement dit une question inutile. On préfère alors le mot *répression*, mot suggestif qui rappelle que ses déclinaisons assassines – ici le meurtre-sanction – opèrent toujours dans une antécédence. Si sanction il y a – bonne ou mauvaise, proportionnée ou non, est une autre affaire –, elle n'est que la réplique d'une action qui la précède. Et cette antériorité est à l'initiative de la Fédération de France du FLN. Alors oui, il est vrai, on joue de ces épithètes en enfilade qui, à la *répression*, redonnent tout son caractère, *brutale, violente, sanglante*. Il n'empêche que l'effet cumulatif ne donne pas au fait survenu le nom qu'il se doit : un crime organisé d'État. Il n'entre donc dans cette course à l'épithète aucun courage politique.

---

<sup>25</sup> Paul Ricoeur, *De l'interprétation. Essai sur Freud*, Paris, Seuil, 1995.

*Centre de tris* est cette autre expression qui à l'essentiel préfère l'accessoire : elle reporte notre attention vers une géographie sinistre – *Stade Coubertin, Palais des sports* – qui sous la précision d'un complément circonstanciel de lieu dissimule l'autre délit caractérisé qui cueille les survivants matraqués dans la détention arbitraire. L'Algérien échappait alors à cet *habeas corpus* car son corps à lui est comme aphasique dès lors qu'il s'agissait d'articuler les principes généraux du droit. À qui veut comprendre pourquoi ces corps purent être si aisément jetés *dans la Seine*, il faut restituer au 17 octobre 1961 le tout de son contexte colonial plutôt que le seul appel à manifester du FLN qu'on se plaît ici à saisir en flagrant délit d'infraction à la loi. Il faut alors relire ce siècle colonial qui travaille l'Algérien au corps, jusqu'à épuisement, lassitude qui conduit au choix des armes. Ce siècle-là, il ne tient pas dans l'espace du communiqué. À ce dernier, il lui suffit de quelques *plusieurs semaines* pour pouvoir prétendre tout expliquer sans jamais dénoncer, sans jamais s'accuser.

*Engrenage de violence* est pour cela le mot parfait, langage irréprochable. Oubliée la théorie de l'action, oubliés les régimes de l'intentionnalité, oublié le principe superfétatoire de l'imputabilité. *Engrenage*, ça fait rouler des mécaniques au mal. C'est une explication historique qui excuse. C'est jouer la mécanique de la faute contre l'intention des acteurs. Comme s'il était impossible d'établir les imputabilités des uns et des autres, d'objectiver les causalités historiques à l'œuvre. Pis, ces *quelques semaines* valent excuses aux forces de police : courte durée ravageuse car tout en éludant le temps long de la colonie, cet enchaînement des faits crée une asymétrie confortable pour les policiers ; eux, ils ont l'excuse d'un harcèlement, d'un harcèlement. Séquencer ainsi le récit, dans le cadre d'une commémoration officielle, c'est disculper la police. D'un crime raciste l'on fait un crime de fatigue, un « crime d'emportement<sup>26</sup> » hors de la juridiction des hommes. Ces *plusieurs semaines* qui, aux forces de l'ordre françaises, paraissaient interminables, éprouvantes au point d'épuiser leur patience tranquille, leur goût de l'ordre public, ce temps fort long est en vrai encore trop peu pour qui veut restituer aux mouvements par lesquels la violence se complique sa pleine et juste mesure. Si *engrenage* il y a, c'est dans le temps long qu'il faudrait l'interroger et le convoquer. C'est donc remettre 1830 à la question car la machine de guerre, elle, est française. Le premier coup de gâchette aussi. Cette nuit-là, il n'y a donc pas de concours de circonstances qui tiennent, que des mécaniques qui, depuis 1830, roulent et ravagent nos terres. Il y a un fait de guerre, une agression armée. Une effraction française qui ne saurait se prévaloir, sous bénéfice de son siècle soi-disant tranquille, de prescriptions. C'est cela le 17 octobre 1961. La mort délibérative, donnée après consultations. Papon n'agit pas en loup solitaire. Ici, la meute, c'est l'État.

Quant aux *disparus*, aux regards de qui auraient-ils cessé de paraître ? Certainement pas aux yeux de leurs proches et de leurs semblables. Alors, c'est peu cher payer que de se croire quitte en les convoquant aujourd'hui sous solennités de l'État.

Tout serait là. Tout pour la mémoire, rien que pour elle. La scène joue de ses effets, lui prêtant pour l'occasion l'apparence d'une communion en majesté. Mais ce qui s'entend de ce silence en réunion, ce sont moins des regrets que la recherche minable d'excuses à ce meurtre d'État. La pudeur était, ce jour, mal venue. Elle ne sied pas aux morts sans corps. Sur *le pont de Bezons, près de Nanterre*, un 16 octobre 2021, il s'est tramé, sous solennités et en un acte serré, du recel de cadavres algériens. C'est la résipiscence canaille au cri de vive la France, vive la République. Jour fripouille sous regards vauriens.

La *réconciliation* promise n'est autre qu'une mémoire que l'on veut entière sous impératif souverain. Elle travaille à l'ordre et à la discipline plutôt qu'à la réalisation du juste. Oubliée l'imprescriptibilité des crimes. Qu'importe la question du bien et du mal, controversée à jamais haïssable pour *le temps des colonies*, époque où rien ne serait très net, ni très clair ni départageable. Le Bien, dites-vous ? Majuscule de ringardise, philosophie vieillotte, triste passion des Anciens dont veulent aujourd'hui s'émanciper les chantages de la vérité-absolution. Jamais vérité n'aurait servi aussi diligemment les malfrats. C'est comme dire le mal est fait, il n'y a rien à en redire. Ni un bon mot, ni une condamnation en bonne et due forme ne ramèneraient vos

---

<sup>26</sup> Thomas Mann, *La loi*, Paris, Mille et une nuits, 1997, p. 78.

morts. C'est arrêter que le mal ne saurait s'absoudre dans un « vacarme inutile », car ce ne serait que cela la justice réclamée, du bruit inopportun un jour de condoléances. Le sang doit pouvoir avoir été versé loin des cris et des lamentations. On veut la victime humble dans le souvenir et sublime dans le déni de justice. Et puis on essaie de nous convaincre que vouloir justice maintenant, ce serait un peu refaire le mal ou reprendre la guerre. La justice serait l'affaire des *jamais-contents* quand la réconciliation, élevée en morale positive, ferait le bienheureux. La messe est dite, sans contredit possible : ce que toujours la France doit, elle *le doit d'abord et avant tout à elle-même*. Juge et partie, en somme.

### L'imposture de la toute part

Le 17 octobre 2021, sur scène se déploie une intrigue qui fait un « drame » égal « à plusieurs personnages<sup>27</sup> ». Tout était trop net, trop bien réglé. *Familles des victimes et représentants de toutes les parties prenantes*, une addition de mines contrites en veux-tu en voilà. Il était attendu d'eux qu'une courte exhibition, un jeu d'apparences muettes : il fallait être vus et regardés mais surtout pas les entendre ou les écouter. Tout fut ramené au-dedans des consciences individuelles, une collection de fors intérieurs mis en scène publiquement. Je ne parlerai pas d'elles. Non qu'elles soient par principe insondables mais parce qu'elles sont là, comme surexposées, pour nous distraire. Et moi, je ne vois que la forme, la forme épaisse, cet en-dehors de la commémoration qui, comme sans prévenir, est récit<sup>28</sup>. C'est là qu'intervient adroitement *les représentants de toutes les parties prenantes*.

*Aucun crime, aucune atrocité commise par quiconque pendant la Guerre d'Algérie ne peut être excusé ni occulté. Ils doivent être regardés avec courage et lucidité, dans l'absolu respect de toutes celles et ceux dont ils ont déchiré la vie et brisé le destin<sup>29</sup>.*

La *toute part*, c'est le crime excusable car la mort se donnait à l'époque par contagion. C'est la somme nulle des crimes. Un talion d'équilibre. Par elle triomphe une sorte de subjectivisme charitable : les violences s'annulent entre elles car, indépendamment de la question de leur nature et de leur antécédence, elles aboutissent aux mêmes peines des âmes, au pareil accablement des cœurs et des mémoires. Cela revient à unir tous les actants sous une identité partagée, sous une même condition tragique, sans que ne soit entreprise la délicate tâche de l'objectivation de la violence. Tentation synchronique qui, partant du présumé facile de l'oubli de la conquête par les Algériens eux-mêmes, considère que le temps long de l'interaction coloniale vaudrait prescription de 1830. Il n'y a plus d'État qui vaille, plus de régaliens mais juste une addition de personnes misérables emportées par le tragique d'une fatalité sans nom, une tragédie qui ne discrimine aucun d'entre les hommes. La guerre ferait presque à la France une circonstance atténuante.

Ce principe racinien de tragédie ruine le concept d'*agency* sous la loi implacable d'une fatalité se riant des hommes qu'elle affole, qu'elle malmène par pure récréation<sup>30</sup>. Un jeu de bourrique, en somme. Appliqué à l'histoire vécue, ce dispositif fictionnel est un principe d'écriture complaisant : car la fatalité est l'endroit « où le mal ne répond jamais coupable<sup>31</sup> ». Malin celui qui saurait départager le bien du mal, les criminels des innocents, quand cette foutue guerre et ses crimes ont *meurtri* les *chairs* et les *âmes de tous côtés*. Il n'y a plus que la mort en pagaille qui, donnée ou reçue sans intention de la donner, se conclut en un cafouillis de souffrances humaines. La mort absurde, en somme. Préférer l'absurde à la responsabilité/rôle historique qui, elle, ne serait que question déplacée, l'impertinence pleutre de ceux qui n'ayant jamais connu la guerre ne savent rien de l'imminence de la mort, et de ce qu'elle fait aux petites gens, de ce qu'elle dit de notre condition humaine. Soit. Pour ma part, les crimes seconds ne rendent jamais justice du crime premier qu'est la

<sup>27</sup> Jacques Rancière, *La fable cinématographique*, Paris, Seuil, 2001. Du même auteur, *La méthode de la scène*, Paris, Éditions Lignes, 2018 ; Paul Ricœur, *Le juste*, *op. cit.*

<sup>28</sup> Hubert Damisch, *Théorie du nuage. Pour une histoire de la peinture*, Paris, Seuil, 1972, pp. 41-42.

<sup>29</sup> Extrait de *Reconnaissance par la France de l'assassinat d'Ali Boumendjel*, publié le 2 mars 2021. URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/03/02/reconnaissance-par-la-france-de-l-assassinat-dali-boumendjel> (consulté le 11/04/2023).

<sup>30</sup> Roland Barthes, *Sur Racine*, Paris, Seuil, 1963.

<sup>31</sup> Paul Ricœur, *Le juste*, *op. cit.*, p. 36.

colonisation. Le réel courage, la lucidité sans feinte ni fard, appellent donc à quelques régressions, un chemin plus accidenté nous ramenant à 1830. Et non, ce qui 132 ans durant se jouait en *Algérie française* ne fut pas une guerre civile à huis clos remettant Algériens et Français dans une égale tragédie qui efface le fait d'occupation coloniale.

Or le dispositif mémoriel souhaité par Emmanuel Macron érige la consolation mutuelle en principe justicier : les souffrances se valent et se dédommagent réciproquement. Autrement dit, l'Indépendance aurait fait justice des crimes de 1830 ; elle serait un solde de tout compte. Quant à la catastrophe du pays perdu et à la tragédie pied-noir, elle ferait à la France un acquittement des choses coloniales. En définitive, *tragédie* est ici un mot trop faiblard. Il fait trop genre, trop théâtre grec qui, de simulacres en simulation, en un clap de fin, arrange l'État en héros débonnaire ayant eu le courage de l'aveu alors qu'il devrait d'abord comparaître en coupable. Que reste-t-il de scandaleux au crime une fois reconnu ? Rien, même pas le nom.

### **La responsabilité, un trou dans la vision**

L'intégrisme de la réconciliation, cette manie de « mettre ensemble des corps, des gestes, des regards, des paroles, des significations<sup>32</sup> » retire tout au principe de réalité de la mort assassine. La commémoration/reconnaissance, elle, force les apparentements ; elle transforme les inimitiés d'hier en des affinités photogéniques.

Le *système*, ça tue, nous dit-on. Mais ce qui peut valoir explication historique au meurtre d'État, comme cela est tenté dans le cas de Maurice Audin, se conclut en une grammaire de l'irresponsabilité. Un *système*, ça a l'avantage de ne jamais comparaître. Ça tue mais ça ne parle pas. Personne à interroger. Personne à qui réclamer les corps et des comptes. Le *système*, ça ne réhabilite pas la victime dans un face-à-face/vis-à-vis par lequel s'opérerait réellement une reconnaissance. Parce qu'au final *le système*, c'est personne. Ou alors *quelques-uns* mais dont la mort éteint toute possibilité d'action en justice. Il reste néanmoins une possibilité pour que ce déni de comparution ne soit pas compris comme le meurtre admissible. Une fiction qui, pour une fois, servirait les victimes mieux que les criminels. Cette fiction, la loi l'autorise. Elle a ce pouvoir de faire aux victimes un répondant. C'est admettre ce fameux *système* sous l'empire de cette fiction légale de la personnalité morale de l'État, principe impitoyable qui lui fait corps, qui lui fait langue et qui nous fait vis-à-vis.

Mais aux sévérités de la justice, à l'épreuve judiciaire, est préféré le tragique de l'aveu. Et quel aveu ? Remarquons-en la pauvreté. Il ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà. Le crime était déjà su de tous. Le criminel confondu, et dans certaines affaires, il avait même l'aveu jubilatoire. La vérité, nous la devons aux transmissions familiales, aux sérieux de quelques historiens et à l'engagement de militants. Il y a quelque vanité, maintenant, à prétendre y avoir pris sa part quand pendant longtemps l'État l'a préempté par la mise au secret de ses archives. Pour toute réparation, on nous propose un savoir béat : la connaissance historique, redite sous les pompes de l'État, sorte de justice améliorée, puisque faisant l'économie d'un procès dont on craint le « réveil des tristesses ». Tout est sommaire, des exécutions de la guerre d'hier aux comptes aujourd'hui réclamés. Une fringale subite de vérités, et tout s'arrange. Bref, ça a le nom de crime sans les conséquences attachées au nom.

Rien ne bascule vraiment dans cette parole de reconnaissance si ce n'est que la vérité remplit désormais une fonction de métabolisation de la justice ; elle la digère un peu trop vite. Elle l'avale de travers : à force de réitération, cette vérité dont s'honore un président français s'entend comme secouée de hoquets. Pour en guérir, il faut arriver à bailler, paraît-il. Et surtout ne pas cesser de se questionner : voulons-nous d'un monde où l'aveu vaudrait pour seule justice, seule réparation ?

---

<sup>32</sup> Jacques Rancière, *La méthode de la scène*, op. cit., p. 29.

L'accepter aujourd'hui, c'est se voir opposer ce principe aux crimes de demain. L'État assassin déciderait, hors de tout contradictoire, de la seule instance compétente pour vider une question pendante de justice. C'est décider encore si le criminel peut être son propre juge, si l'État considéré comme partie liée au crime saurait être ce tiers arbitral, arrêtant la meilleure des procédures pour décider ce qui serait juste ou pas. Il se pourrait bien que pareille réconciliation soit entendue par des oreilles averties comme une permission de tuer. D'abord, politesse des souverains, tuer franchement ; ensuite, laisser étourdiment reposer le meurtre, au mieux à renfort d'amnisties légales ; couvrir le tout de discours et d'emphases engageant l'orgueil de la Nation ; laisser opérer la lassitude d'une promesse d'égalité citoyenne qui désespère les victimes et leurs ayants cause de toute justice ; pas mieux pour cela que d'opposer à toute discussion une défense d'éternité, la France qui jamais ne se renie ; puis laisser encore reposer le meurtre, le réserver jusqu'à impunité ; ventiler le tout dans une ambiance de droite réactionnaire, cela accélère la maturation ; une fois à point, rien de plus aisé que de contenter la victime et ses héritiers d'un *peu* qui se fera passer pour *beaucoup* : leur donner à se souvenir, mais attention à bien y mettre les formes, ni trop ni pas assez, juste ce qu'il faut de protocoles qui aux petits donnent l'impression de partager cette lumière des puissants, d'être possédés ou désirables, c'est selon, sous le regard du pouvoir.

Alors pourquoi ? Pourquoi l'aveu, qui jamais ne disculpe son auteur du crime commis, serait-il plus impérieux quand c'est l'État qui le commet ? Pourquoi est-ce si difficile de lui opposer ce principe général du droit ? Parce que résiste une part résiduelle d'inavouable : l'Algérie perdue, il subsiste au vaincu de l'histoire cette conviction obstinée que sa colonisation ne saurait être admise comme un mal absolu car toujours elle reporte sur ses premières victimes quelques avantages collatéraux. Heureusement qu'Auschwitz n'était pas bâti sur un modèle haussmannien. La colonisation n'est donc pas parfaite damnation. Du moins, la controverse n'est pas élucidée. Elle ne saurait l'être. La question est comme indécidable, nous répète-t-on à se mordre la langue, à oser la comparer à « une histoire d'amour qui a sa part de tragique<sup>33</sup> ». La reconnaissance qui nous est proposée aujourd'hui procède à plein d'une sorte de colonialité de l'aveu/de la vérité qui réarticule les possibilités de justice à cette vieille pensée d'universalisme, pensée jalouse qui fait à la France un magistère.

Voici donc que les crimes de sang commis en son nom seraient pareillement des crimes contre l'idée même de la France, requalification qui la réinstalle du côté des victimes. La France subirait les dépens de son propre crime en quelque sorte. Car tuer en son nom contre l'idée qu'elle se fait d'elle-même, ce serait un crime contre elle-même, crime de lèse-majesté, presque :

- le colloque « Colonisation et guerre d'Algérie : oppositions intellectuelles<sup>34</sup> » organisé du 20 au 22 janvier 2022, suivant une des recommandations du rapport Stora, participe de cette absolution de la France en témoignant publiquement de la reconnaissance à ceux qui, de *toute part*, encore elle, formule rageuse, s'engagèrent contre la guerre d'Algérie. Comme si ces protestations affaiblissent ces crimes. Comme s'il nous suffisait de réentendre ces dénonciations, de se réjouir de ces indignations vertueuses pour décourager notre exigence de justice. Car ce que font ces protestations, c'est précisément de témoigner que la France a su rester grande et honorable par leur voix que l'on récupère si facilement aujourd'hui quand hier elles risquaient les geôles. Voix à travers lesquelles la France ne voudrait aujourd'hui que s'entendre parler. Les *Gisèle*, les *Albert*, les *Germaine*... Salut ! On ne compte plus les personnes rameutées pour former cette part sauve de la France. *Bertrand Delanoë* ; *autres élus de la Nation* ; *Pierre Vidal-Naquet* et ces bataillons de *Français, civils ou militaires qui ont désapprouvé la torture* ; *René Capitant*... Ils partagent avec les historiens la même fonction de décharge : ceux-ci, à la besogne, faisant progresser la connaissance historique, et ceux-là en rouspéteurs bien franchouillards. Acteurs désolés de cette vérité absolutive/absolutiste, grande idée qui aujourd'hui assure à la France de

<sup>33</sup> Déclaration du Président français Emmanuel Macron lors de son voyage en Algérie du 25 au 28 août 2022.

<sup>34</sup> <https://www.bnf.fr/fr/agenda/colonisation-et-guerre-dalgerie-oppositions-intellectuelles> (consulté le 31/03/2023).

participer aux états de grâce. Ici, et par eux, joue la continuité de l'État ; là, elle se dérobe. Car, les Aussaresses et les Papon, ils ne font pas un Nom à La France. Eux, c'est le pouvoir qui les engendre, qui fait les monstres comme nuls autres pareils ; c'est *le système* qui gauchirait tout. Fonctionnalité *versus* intentionnalité, vieille querelle à la mode coloniale ?

- Reprenons le cas Papon et des massacres du 17 octobre 1961. *L'autorité de Maurice Papon*, pour reprendre les termes du communiqué, était-elle à ce point césarienne pour qu'il soit inconcevable de l'envisager sous son rapport hiérarchique ? Mais le rétablir dans une délégation de pouvoirs, c'est autoriser la recherche des complicités au sommet de l'État. Alors on concentre le tout sur ce nom déjà accablant – *Papon*. La France se désolé d'une faute commise par un seul homme. Elle ne s'en excuse pas. Il y aurait dans ses agissements personnels comme une usurpation d'une certaine idée de la France, un détournement nominal. On ne s'excuse pas d'avoir été trahi. On s'en plaint. *Inexcusable pour la République* est l'expression à double entente qui joue de cette équivoque. Et puis il y a dans l'idée que, atteinte en sa conscience, la peine est déjà consommée par le crime qu'elle commet, presque à l'instant même du meurtre. Ce présupposé la dispense de tout procès. Curieux universalisme qui exclut ses victimes du droit à la justice sous prétexte que l'accusée est un peu sa propre victime. C'est cela le génie français. La commutation des peines.

Alors on ne comprend pas. On ne comprend pas ce que de la distinction entre *légitimité* et *illégalité* vient faire là, dans la déclaration de reconnaissance du meurtre de Maurice Audin<sup>35</sup>. Ça s'essaye à rendre compréhensible le système de torture pratiquée par l'armée française au cours de notre guerre de Libération. Et, dans ce souci de rendre intelligible la chose infâme, on veille soudainement à l'honneur sauf de la loi. Parce que *la torture n'a pas cessé d'être un crime au regard de la loi*. Mais à qui importe-t-il aujourd'hui ce regard quand il ne sut arrêter hier ces mains coupables qui, sur nos chairs, désavouaient votre loi ? Qui ce regard que l'on plaît à soutenir aujourd'hui laisse-t-il indemne ? Cette partition légitimité/légalité est un luxe qui ne fait aucun sens au torturé. À l'*Arabe*, il lui importait peu de savoir que la torture n'avait pas cessé d'être un crime au regard de la loi. La Loi ne saurait donc être à l'État français une réserve d'honneur dans laquelle, aujourd'hui, il puiserait allégrement les possibilités d'un non-lieu.

Et ce n'est que cela la mémoire commune : le meurtre racheté par sa reconnaissance, la faute dissimulée par son aveu. C'est encore une mort sans cadavre ni putréfaction ; ils sont tous deux anachroniques car la male mort toujours ça pue. C'est contre cela qu'il faut résister. Car c'est ainsi que les malheurs arrivent par récidives.

Dans cette *Algérie française*, le bien et le mal est une histoire qui se serait jouée coude à coude, faisant les hommes, tour à tour, un *peu* victimes, un *peu* criminels. L'Histoire faisant à tous une condition souffrante, il n'y aurait pas de victimes impartiales. Nous ne pourrions donc reporter tout le bien ou tout le mal sur l'une des parties engagées dans la relation coloniale, nous dit-on. La responsabilité ne saurait donc être engagée au prétexte qu'elle ne pourrait être objectivable. C'est la *toute part* convoquée à souhait dans cette politique de la mémoire qui œuvre à cette confusion. *Ce tous côtés*, obsession itérative, qui cherche à confondre Algériens et Français dans une équivalence synchrone de chairs meurtries. C'est un régime de *l'à-peu-près* qui questionne le métier d'historien.

Le tragique colonial est comme sublimé sous le paradigme de l'histoire partagée, paradigme critiquable, j'allais dire détestable, des sciences sociales qui arrange les politiques actuelles de la mémoire. Tout ce que la relation coloniale avait d'affrontements et d'évitements, de défiance et de défi, est diminué. Assez de ne parler que des violences et des traumas. Ils auraient à l'excès charpenté nos récits. Par réaction de bascule, il faudrait pouvoir réinvestir les marges, là où les violences se font moins tranchantes, là où quelque chose comme la possibilité d'un *vivre-ensemble* pourrait se nicher, là où les cordialités du quotidien rendraient

---

<sup>35</sup> Déclaration du Président de la République française sur la mort de Maurice Audin, 13 septembre 2018.



l'occupation française insignifiante parce que prescrite par le jeu des convivialités de paliers. Quant à la guerre d'Indépendance, clôture malheureuse de ces *actes manqués*, elle serait pure accident de cette histoire au long cours tranquille de la *colonie*. L'heure est à l'uchronie propitiatoire parce qu'elle nourrit ces fictions utiles, *l'entre-deux, le monde du contact, le vivre-ensemble sous régime d'apartheid*, fictions que l'on voudrait aujourd'hui enfin réussir, en postcolonie France. Pour ce faire, mieux que la violence, *l'acte manqué* est la véritable philosophie de l'histoire. Le principe élémentaire, la vérité primordiale de toute société coloniale, c'est l'irréprochable entre-deux, ventre mou de la colonie. Du « gras », voilà « ce que fabriquent les esprits fatigués<sup>36</sup> ». Et si nous devons, pour continuer avec Baudrillard, « rendre au mal sa radicalité<sup>37</sup> », ce à quoi nous croyons, qui doit aujourd'hui l'assumer cette radicalité, la prendre sur soi ? L'État, et certainement pas *la toute part* qui joue contre les lois élémentaires de l'histoire, contre le principe éprouvé de la causalité historique :

- établir aujourd'hui, victime de *toute part* dans une communauté de souvenir, et partant dans un rapport harmonieux de grandeur et de positions, présuppose entre les parties, Français et Algériens, une co-incidence et un rapport d'identité.
- Or si la mort leur fait une condition égale, ce qui, au-delà de l'expérience de la guerre (1954-1962), lie les parties, ce n'est pas une rencontre fortuite mais un rapport colonial, autrement dit, une guerre jadis (1830), première guerre, longue d'une génération, liant de sang, de larmes et de plaintes à mettre au compte de l'État français.

La commémoration doit pouvoir les discriminer, c'est-à-dire restituer à chacun leur juste et incommensurable condition historique. Ce n'est pas le choix de la France qui opte pour une pragmatique de la chair meurtrie, faisant de la tragédie pied-noire une histoire à somme nulle. Et c'est ici que je voudrais parler du métier de l'historien, de sa responsabilité aussi.

### **La tragédie pied-noire, une histoire à somme nulle**

J'ai habitude de dire que le récit est un jugement avant-dire droit. Il y a dans le racontable un premier partage du juste et de l'injuste. La tentation d'un récit éthique, par son souci de porter à l'écriture historique la voix de toutes les souffrances, surfait des équivalences historiques. Parce qu'elle finit dans une confusion savante entre le mal et les malheurs des uns et des autres<sup>38</sup>, l'éthique appliquée à l'histoire coloniale me semble vite tourner à de la complaisance. Pis encore, on fait d'un concept plus ou moins heureux de la sociologie un paradigme de la relaxe : l'interaction. La somme des interactions nouées sur près d'un siècle de domination française serait pour ainsi dire l'indice le plus sûr de ce dépassement des violences de la guerre de 1830. Autrement dit, un pardon en actes. Il n'y a donc plus ni généalogie de la faute, ni généalogie du préjudice historique.

Sous ces considérations éthiques, le *récit est un piège*<sup>39</sup>. On dit « observer des pratiques criminelles voire génocidaires, lors de certaines séquences très précises [...]. Mais de là à dire que ce fut cent trente-deux années de crimes contre l'humanité, c'est anhistorique<sup>40</sup> ». Après la toute-puissance des faits, nous voici donc sommés de nous soumettre à la loi impérative des contextes. Cet historicisme aurait raison des revendications en justice. C'est comme dire l'histoire a déjà jugé. Et quelle histoire ? Celle du long siècle colonial. Le contexte que l'on se plut à présenter dans une version brève et resserrée pour ne jamais engager la responsabilité de l'État dans le massacre du 17 octobre 1961, on le veut maintenant le plus large possible : un siècle et son quotidien, ça vous procure l'avantage d'une prescription libératoire. Un siècle et son

---

<sup>36</sup> Jean Baudrillard, *D'un fragment l'autre. Entretien avec Françoise L'Yvonnet*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 41.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 56 : « Il faut briser cette espèce de solidarité du bien et du mal, de complicité "dialectique". Il faut rendre au mal sa radicalité. »

<sup>38</sup> Jean Baudrillard, *D'un fragment l'autre...*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>39</sup> Louis Marin, *Le récit est un piège*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1978.

<sup>40</sup> Guillaume Malaurie et Éric Pincas, « La conquête de l'Algérie, l'autre Far West du XIX<sup>e</sup> siècle. Entretien avec Benjamin Stora », in Dossier « 1830-1902. La conquête de l'Algérie : ces vérités qui dérangent », *Historia*, n° 892, avril 2021, pp. 20-23.

quotidien, ça fait aux *Français d'Algérie* et de notre Indépendance algérienne une histoire tragique qui brouille la catégorie de victime.

L'extraordinaire de 1830 serait comme écrasé sous la répétition des jours tranquilles. Temps de guerre et temps de paix se neutraliseraient. Cette concordance des temps remettrait toutes les parties liées à la relation coloniale à niveau. Deux guerres (1830-1871/1901 et 1945-1962) feraient les uns et les autres, tour à tour, victimes remarquables, victimes commensurables. Cette fausse mesure du temps me semble résulter d'une dénaturation de ce qu'est le quotidien colonial et de ce que pourraient être une histoire et un récit de cette quotidienneté. Le cours ordinaire des choses dans l'espace de la *colonie* ne saurait valoir ni résignation ni tacite reconduction de l'ordre colonial par la partie exclue des bénéficiaires de cet ordre-là. Ce serait sinon mal connaître les phénomènes de domination-occupation et les formes subtiles de résistance qui trouvent à s'exprimer sous des formes moins flagrantes de la guerre à outrance, guerre à laquelle l'indigène a déjà payé un lourd tribut. Par conséquent, ni l'interactionnisme ne serait un État de grâce, ni la guerre permanente sur plus d'un siècle ne saurait être la seule à avoir pu réserver nos droits à la justice.

Plutôt que d'appliquer au moment colonial une sorte d'éros cosmogonique<sup>41</sup> où les apparences donneraient aux êtres leur pleine mesure, un regard plus désabusé réclame une attention moins distraite sur ce que la relation coloniale a d'obscur. L'obscurité, ce sont ces conduites de vérité<sup>42</sup> tenues hors-scène, et donc hors-texte. Ce sont ces façons de se jouer du *Français* et de ses mots. Ce sont, le temps du conte, ces régressions alertes à 1830 qui, aux enfants fatigués de lutter contre le sommeil, faisait une bouche d'ogre à la France, un État qui ne dédaigne pas la chair. La nuit fait le secret. L'obscurité, ce sont toutes ces choses familières qui encore se racontent en famille. L'obscurité, c'est ce jeu de la feinte et de l'esquive, par lesquels nous affirmions : nous nous savons mais eux ne savent pas que nous savons. Nous avons appris à parler avec les yeux. Il vous faut apprendre à lire ces silences, ce langage qui remarque tout ce que la présence française a de trouble en Algérie, y compris les jours tranquilles.

Rieuse, la vie qui fourmille n'épuise pas le tragique de 1830 parce que, jour après jour, l'indigène est repris dans la récapitulation d'une effraction française qui le réprouve chez lui. Cette récapitulation, elle est juridique. Alors, face au droit, que valent les échanges réglés de politesse que l'on grossit aujourd'hui en des fraternités de palier ?

### **Le pied-noir, nouvelle figure d'empathie**

Le propre de la colonisation est d'exagérer les apparitions sous lesquelles nous pensons découvrir le sujet historique. C'est ainsi que toute la question délicate mais fondamentale du rôle historique des Français d'Algérie est réduite à une corporéité, à une présence qui se meut dans l'espace habité concurremment avec les Algériens. Les sujets historiques sont comme pris dans *un trouble de lumière* : on oublie que c'est la puissance des armes qui, aux premiers, fait de l'Algérie un pays possible, puissance des armes que redouble la force des lois. Quand même ! un siècle sous le soleil d'Afrique ça vous change un homme<sup>43</sup>. Et de cette terre dérobée, n'avaient-ils pas fini par en prendre le caractère et l'accent rauque ? La peau tannée et l'accent chantant ne règlent-ils pas la question de leur légitimité historique, de leurs droits acquis sur cette terre d'Algérie ? Ne partageaient-ils pas avec les Algériens un air de famille ? Cet anthropomorphisme facile se concrétise dans le mot *algérianisme* ou *algérianité*, mot confondant qui va jusqu'à faire douter de l'existence même du nom Algérie avant l'arrivée des Français<sup>44</sup>. Tout cela, on peut le croire, on sait le défendre. Il suffit d'accepter l'absurde camusien comme paradigme de l'histoire, sans autre examen que la beauté du style.

<sup>41</sup> Ludwig Klages, *De l'éros cosmogonique*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>42</sup> Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, op. cit., p. 17.

<sup>43</sup> Jules Duval, *L'Algérie. Tableau historique, descriptif et statistique, avec une carte de la colonisation algérienne*, Paris, Librairie de L. Hachette et C<sup>e</sup>, 1859, p. 455. « Il n'y a que des poltrons qui aient peur d'un beau soleil », disait Duval dans ses « conseils aux émigrants », leur assurant une destinée heureuse « sous les effets puissants de cette terre et de ce soleil africain et en présence de races si opposées à l'Européen ».

<sup>44</sup> Sur le sujet de l'inversion coloniale d'autochtonie, voir Noureddine Amara, *Faire la France en Algérie...*, op. cit., chapitre 14.

L'arbitraire littéraire, il sait nouer des liaisons entre possédants et dépossédés ; la figure de style, elle vous arrange une fausse-semblance en air de famille. La littérature se fait alors péremptoire. Bric-à-brac d'adages et de concepts empruntés au naturalisme romantique qui déposerait le principe de volonté et de liberté de choix.

La colonisation a ses esthètes, des nostalgiques qui, de part et d'autre de la Méditerranée, regrettent ce qui aurait été une possible créolité heureuse. Si l'hybridité est une chose documentée, là encore, le fait est comme excédé par l'interprétation qui en est faite. Si créolité il y a, elle procède d'abord de rapports de violence et de domination, et se réjouit de la mixité des genres comme du métissage des manières d'être-au-monde ne devrait pas faire oublier l'effraction de laquelle ces petits plaisirs émanent. Or l'entrée par le quotidien et l'interactionnisme en vient à saturer l'espace colonial d'odeurs anisées et de sardines grillées, un après-midi d'été, où chaque communauté y va de son sel, donnant un certain goût à la vie aux colonies. L'éclat de quelques voix comme l'échange de paroles drôles, l'amitié gourmande n'étaient pas la règle. Le plus grand plaisir de chacun n'était pas d'être ensemble ni dans le partage. Tous faisaient de l'autre une présence dérangement. Le cosmopolitisme célébré est une expérience fantasmée qui emprunte au romantisme ses exagérations et à la nostalgie son implacable pureté.

Un *mal du pays* qui fait du pied-noir une nouvelle figure d'empathie, en France comme en Algérie. Car chez nous, il ne manque pas de ces désenchantés de l'Indépendance qui pensent redécouvrir chez le pied-noir la chance manquée d'un pays plus panache qu'il n'est aujourd'hui. Le Français d'Algérie est ce visage que l'on voudrait croiser au coin d'une rue, au hasard d'une rencontre, car il serait cette bigarrure qui nous manquerait pour enfin faire monde et s'extraire de notre entre-soi que d'aucuns pensent asphyxiant. Nos échecs présents font au pied-noir une figure inverse : il n'est plus celui qui nous ampute mais celui qui nous supplémente. Il est délesté de la force de dépossession qu'il était/représentait jadis.

Aujourd'hui, *via* des études littéraires disant travailler par le détour de la fiction à une complexification du quotidien, œuvre une esthétisation de la réalité coloniale. L'on se raccroche alors à une sorte d'atmosphère, d'ambiance<sup>45</sup> déduisant des moments de convivialités partagés le tout des intentions et le tout des conditions historiques de chacun. Il me semble que les visages réjouis et bons vivants des uns et des autres, les affinités tissées par la force des choses, les proximités de palier, la communion dans des festivités réglées, les sympathies les plus franches, le tout n'empêchait pas la sincérité des répulsions réciproques. Parce qu'il manquait au jeu réglé de la courtoisie comme à « l'expression obligatoire des sentiments<sup>46</sup> » une traduction légale, tout ramène inévitablement au grand partage de 1830. En colonie, le problème fondamental n'est pas celui de ces coprésences corporelles. Il est celui du comment les choses viennent à « l'espace habité<sup>47</sup> ».

Que faire, dans nos narrations historiques, de ces voluptés, de ces joies de la possession, de ce tout anéanti dont il ne resterait, après un 5 juillet 1962, que le ciel, la mer, et le soleil pour seuls témoins ? Que dit cette expérience de la perte du pays imaginé comme éternité ? Quelle est-elle cette fin d'un monde ?

La question posée n'est pas celle de la compassion à avoir ou non à l'égard de ces Français d'Algérie. Nous ne gagnons pas en intelligibilité du passé par la simple restitution de leurs souffrances dans nos récits. Car dans ces façons de raconter à parts égales, plus le sens du tragique s'élargit, gagnant équitablement toutes les parties liées à la relation coloniale, plus la question de la responsabilité et de ses obligations politiques rétrécit sa pertinence et sa portée. Plus impérieuse que la question des sentiments et de l'éthique est la question de la responsabilité. Et de ce point de vue, l'État français est doublement comptable : de mystification envers les Français d'Algérie – la violence de la fiction légale *Algérie française* –, et de violence létale, conséquence directe de cette première, qui principalement s'exerce à l'égard des Algériens. La responsabilité ne peut

---

<sup>45</sup> Gernot Böhme, « L'atmosphère, fondement d'une nouvelle esthétique ? », *Communications*, n° 102, 2018, pp. 25-49.

<sup>46</sup> Marcel Mauss, « L'expression obligatoire des sentiments (rituels oraux funéraires australiens) », *Journal de psychologie*, n° 18, 1921, pp. 425-434.

<sup>47</sup> Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire..., op. cit.*, pp. 183 et suivantes.

donc être une question réglée par la seule transaction mémorielle. Elle doit pouvoir être prise en charge par le travail des historiens.

Or le rapport Stora joue justement de cet effet d'ambiance, de ce mal d'un pays perdu, faisant des acteurs historiques des personnages dont la valeur scénique dépasse de beaucoup leur valeur historique. Il nous donne à lire l'histoire telle une galerie de portraits où des personnages hauts en couleur et en verve finissent par exister en dehors de tout ce qui fait système en *colonie*. Le système n'est plus qu'évocation. Il n'y a plus de bien et de mal, plus de juste et d'injuste, que des hommes tous réunis sous l'ordinaire d'une condition vulnérable. Récit solarisé qui découpe le pied-noir en une figure de compassion sereine : il n'est plus l'occupant mais le perdant malheureux, un genre respectable de déshérité, autre version du damné de la terre. Il est réduit au rôle de « figurants manipulés » puis « sacrifiés<sup>48</sup> ». Sens de l'histoire et poids de la structure auraient réduit les possibilités de l'acteur en situation.

### Est-ce que le pied-noir savait ?

À la question que lui posent les journalistes de la revue *Historia*<sup>49</sup>, Benjamin Stora répond : « Pas forcément », prétextant que « peu à peu les souvenirs sanglants de la conquête sont évacués des mémoires européennes ». Cet oubli de la conquête s'explique, selon lui, par l'absence de « récits épouvantables ». On servit aux Français d'Algérie une histoire « plus propre », celle des « villes et des villages » aux « noms bien français », une topographie qui les investit de cette conscience de défricheurs participant à cette grandiose aventure pionnière. Bref, une histoire carte postale, sorte de Far West mais sans les Indiens. Et ils le crurent, nous laisse sous-entendre Benjamin Stora. Naïvement même, ce qui précisément n'en fait pas des vilains.

Il y a une autre manière de lire cette naïveté-là, en la rapportant à une étymologie qui, dans notre cas, assure une fonction distinctive entre le peuple pied-noir et les Algériens. *Naïf* se rapporte, à l'origine, à ce qui est vrai et sans fard, ce qui vous fait une nature. *Naïf* dit tout ce que les distinctions ont de réfléchies. L'histoire à laquelle ils auraient cru trahirait ainsi une vérité de naissance, une conviction de nature qui, un siècle durant, les constitue collectivement, et cela indépendamment de la diversité de leurs profils sociologiques. Les Français, en Algérie, prennent leur origine dans la violence de la conquête. Cette première guerre est un *avant-soi* duquel ils ne se départissent qu'exceptionnellement, qu'ils en aient un souvenir précis ou non. C'est cette même guerre qui, tout en les faisant des *natifs* d'Algérie, échoue à en faire des *naturels*. Ici, le nombre de générations inscrites en terre algérienne importe peu. Pourquoi ? Parce qu'il est au moins deux acteurs essentiels à la relation coloniale pour qui cet oubli de la conquête n'opère pas : le législateur et l'indigène. Par conséquent, qu'elle soit sincère ou rhétorique, cette amnésie *pied-noire*, cette illusion d'un chez-soi tranquille, même partagée par un million d'âmes, ne fait pas vérité. Autrement dit, ce qui les fait *naïfs*, c'est moins l'oubli de la violence que la violence elle-même qui est l'originarité de toutes leurs filiations en Algérie.

Ce sont précisément ces inscriptions différenciées dans le souvenir de 1830 qui contredit le plus sérieusement cette thèse charitable de l'histoire commune ou partagée. Cette mémoire travaille à ce que la colonie des Français n'est pas l'Algérie des Algériens : l'*Algérie française* est une coïncidence de lieu, forcée, qui s'opère dans et par une discordance de temps<sup>50</sup>. La « relation à l'espace habité » est justement déterminée par cette mémoire différenciée de la conquête sanglante. Les Algériens n'ont pas oublié la guerre qui, aux Français, de quelques origines qu'ils soient, rend l'Algérie habitable. Celle-là même qui les condamne. C'est cette violence qui contraint à une co-présence, qui admet l'occupant à domicile sans jamais réussir à en faire son

---

<sup>48</sup> Paul Ricoeur.

<sup>49</sup> Guillaume Malaurie et Éric Pincas, « La conquête de l'Algérie... », *op. cit.*

<sup>50</sup> Sur cette proposition de considérer l'Algérie colonisée comme double pays, voir Noureddine Amara, *Faire la France en Algérie...*, *op. cit.*, chapitre 1.16 et 14.

semblable. En ce sens, depuis 1830, Algériens et Français ne « comptent pas avec le temps<sup>51</sup> » de manière égale.

### **L'indigène, figure d'épouvante**

Si le roman national qu'on leur servait à l'école de la République manquait de *révélations épouvantables*, neuf millions de figures d'épouvantes les contemplaient au coin d'une rue, du bas d'un prétoire, ou l'échine courbée à déchirer une terre dont ils n'étaient plus les propriétaires. Ces corps à peine phrasés, sans hurlements, articulent une mémoire de la conquête. De tout temps, pour le pied-noir, un lever de rideau était possible en *colonie*. Et s'il n'était assez de ces corps indigènes comme épouvante suffisante à la conscience pied-noire, il leur restait possible d'acquiescer une connaissance suggestive de 1830 par le moyen du droit colonial qui se lit et se comprend comme mémoire incorporée de la guerre de conquête. Pour apprendre ce qu'elle avait pu être cette guerre faite à l'indigène, il leur suffisait de questionner l'inégalité juridique plutôt que de se complaire dans la satisfaction de l'œuvre accomplie. Plutôt que de contempler contents ces villages au nom bien français – souvent éponymes de nos conquérants –, il suffisait de ne pas détourner le regard de ces neuf millions d'âmes, porteuses involontaires de cette effraction française. Non, la violence de la guerre n'était pas dans la colonie cette idée interlope qui n'aurait circulé qu'en secret et instruit que les initiés. L'étoffe grossière des jours tranquilles dans la colonie craquait de toute part.

C'est ce roman-photo de la colonie qui est érigé en ignorance irréprochable en faveur des pieds-noirs. Est-il sans reproche ce Français d'Algérie qui vivait ces petits bonheurs de *nantis* sans les avoir choisis ? N'ont-ils pas su l'histoire qu'ils faisaient ou celle qui se faisait en leur nom ? Il me semble que le Français d'Algérie est le coobligé de l'État colonial par l'effet de la loi qui alors le consacrait le meilleur d'entre les hommes. Cela veut dire qu'il doit s'écrire et s'entendre une narration historique donnant d'eux une image plus crue que ces manières par lesquelles ils s'imaginaient eux-mêmes dans cette histoire-là. Sans être les auteurs directs de la guerre coloniale, ils ont, par un comportement positif, volontaire ou ignorant, aidé à la réalisation de cette dépossession coloniale. Ils ont consommé cette illusion, cette fiction légale de l'Algérie française. Si l'État est à la faute, le Français d'Algérie ne peut être campé en jouisseur passif. C'est sous main forte de l'État qu'il est compris dans ce siècle colonial. La France n'est pas possible en Algérie sans eux. Il y a donc participation à une œuvre d'occupation, que l'on soit celui qui l'ordonne ou celui qui en jouit.

L'unité de temps voulu aujourd'hui dans la reconnaissance ne résulte aucunement d'une prétendue concordance historique qui voudrait que tous, en Algérie, partageaient un même temps une même relation à l'espace, un labeur, et un bonheur égal. Décidément, « l'œil de la caméra<sup>52</sup> » fait vraiment tout briller, y compris l'infamie. Alors, qu'est-ce qu'un massacre d'*Arabes* ? Voilà une question à laquelle il n'a pas encore été répondu. Mais nous, nous savons. Et aujourd'hui plus qu'hier.

### **L'AUTEUR**

Noureddine Amara est historien. Il a soutenu sa thèse à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2019, intitulée *Faire la France en Algérie. Émigration algérienne, mésusages du nom et conflit de nationalité dans le monde : de la chute d'Alger aux années 1930*. *Research fellow* à Yale Law School-Kamel Center en 2021-2022, il travaille en ce moment au manuscrit de son livre tiré de sa thèse. Noureddine Amara entame par ailleurs un second projet s'intéressant à la question de l'authenticité des documents et celle des faux papiers produits par divers sujets d'empire réclamant la protection consulaire française en se disant Algériens. Il est aussi engagé dans un projet collaboratif portant sur la question des crimes coloniaux, de l'esclavage et des réparations, projet porté par African Futures Lab (<https://africanfutures.mit.edu/>).

---

<sup>51</sup> Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire...*, *op. cit.*, pp. 498-500.

<sup>52</sup> Jacques Rancière, *La méthode de la scène*, *op. cit.*

## ABOUT THE AUTHOR

Noureddine Amara is a historian. He holds a PhD. in History from the Sorbonne in Paris. His dissertation was on *The Making of France in Algeria: Algerian Emigration, Misusage of the Name and Nationality Conflicts in the World (1830-to the 1930s)*. Research Fellow at Yale Law School in 2021-2022, Noureddine plans to rewrite his dissertation for publication as a monograph and begin a second project examining documents in French consular archives from Moroccans, Tunisians and other Ottoman subjects who sought French protection by producing proof of Algerian origins. He has also embarked on a new collaborative project on postcolonial legacies in Europe, Africa, and the Americas with the African Futures Lab (<https://africanfutures.mit.edu/>).